

Concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et des Outre-mer

RAPPORT DU JURY - SESSION 2022

Les concours interne et externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et des Outre-mer ont été ouverts, pour cette session 2022, par un arrêté préfectoral du 11 mars 2022.

Par arrêté du 3 mars 2022, 4 postes au concours externe (dont 1 affectation en administration centrale pour un poste localisé en région Centre-Val de Loire) et 1 poste au concours interne étaient à pourvoir.

Les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint administratif se sont déroulé le 3 mai 2022.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 7 et 8 juin 2022. La liste des candidats admis a été publiée le 15 juin 2022.

I- Statistiques:

	Concours externe	%	Concours interne	%
Inscrits/présents	63/26	41,00 %	24/15	62,00 %
Admissibles	12	46 % des présents	7	46,00 %
Admis LP	4	33 % des admissibles	1	14,00 %
Admis LC	3	-	2	-

A - Concours externe :

63 candidats se sont inscrits et 26 ont été présents aux deux épreuves, soit un taux de présence aux écrits de 41 %.

Pour l'épreuve de compréhension de texte, les notes allaient de 7,75/20 à 14,98/20, avec une moyenne à 10,70/20 .

Pour le QCM, les notes s'échelonnaient de 8,64/20 à 17,78/20, avec une moyenne de 13,16/20.

La barre d'admission a été fixée à 14,8/20 pour la liste principale et 12/20 pour la liste complémentaire.

B - Concours interne :

24 candidats se sont inscrits et 15 ont été présents aux deux épreuves, soit un taux de présence aux écrits de 62 %.

Les notes s'échelonnaient de 8/20 à 18/20, avec une moyenne de 13,75/20.

7 candidats ont été admissibles, soit 46 % des candidats présents.

La barre d'admission a été fixée à 15,5/20 pour la liste principale et 14,55/20 pour la liste complémentaire.

II - Épreuves écrites :

A - Concours externe

L'admissibilité comprenait deux épreuves écrites. La première épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, amenait les candidats, à partir d'un article d'actualité, à répondre à 8 questions destinées à vérifier leurs capacités de compréhension et leurs aptitudes à retranscrire et ordonner les idées principales d'un texte.

La première remarque formulée par le jury concerne la présentation des copies. IL est attendu du candidat une mise en page soignée et aérée. Si plusieurs copies sont rendues par le candidat, elles doivent être numérotées. Les candidats doivent veiller à la qualité de leur présentation pour une meilleure lisibilité de leur copie.

Le jury appelle ensuite l'attention des candidats sur la qualité de la syntaxe et de la grammaire dans la mesure où de nombreuses fautes d'orthographe ont été dénombrées dans les copies.

À l'évidence de nombreux candidats ont rencontré des difficultés de compréhension du texte. En effet, les réponses apportées allaient parfois dans le sens opposé aux éléments présents dans le texte.

Le jury attire ainsi l'attention des candidats sur le temps qui doit être nécessairement consacré à une première lecture attentive du texte avant de répondre aux questions.

Le jury regrette par ailleurs un recours abusif aux citations du texte entre guillemets. Il est attendu en effet de la part des candidats une capacité à reformuler et à synthétiser, en restant fidèle au texte. En tout état de cause, les candidats ne doivent pas exprimer une opinion personnelle dans le cadre de cet exercice.

La deuxième épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, permettait d'évaluer les capacités du candidat en français et mathématiques à travers un questionnaire à choix multiples de 90 questions (50 de mathématiques et 40 de français). Le jury constate un niveau très hétérogène avec des écarts de notes très importants s'échelonnant de 5 à 17.

Le jury invite les candidats à bien lire les questions et les consignes et à ne pas négliger la préparation de cette épreuve.

B - Concours interne

L'épreuve d'une durée d'1H30 et de coefficient 3 consistait en la rédaction d'une lettre administrative sur la base d'un dossier de documents de 5 pages. Il s'agissait d'un cas pratique visant à instruire une demande de remboursement de forfait mobilité durable qui permettent la prise en charge financière des frais de « déplacements verts » des agents publics de la fonction publique d'État et la préparation d'une réponse écrite au collègue ayant formulé la demande.

Le jury relève, dans l'ensemble, la qualité satisfaisante des copies. Le travail rendu traduit en effet, de manière générale, le bon niveau des candidats internes, qui ont traité de manière très opérationnelle ce cas pratique.

Sur la forme, la rédaction a également été particulièrement appréciée dans la mesure où la mise en page dans un style administratif a été respectée systématiquement.

Le jury a non seulement apprécié le respect du formalisme attendu, mais également la capacité à instruire avec rigueur la demande notamment au regard des exigences liées à la « complétude » du dossier.

Il est toutefois à noter que certaines copies ont été rendues incomplètes par manque de temps ou par manque de compréhension de la consigne. Il est à nouveau recommandé aux candidats de s'entraîner dans la gestion du temps sur ce type d'épreuves.

III – Épreuves orales

A - L'épreuve informatique

La première épreuve d'admission a consisté en une épreuve informatique de 20 minutes. Le candidat avait la possibilité de tirer au sort soit un sujet de traitement de texte, soit un sujet sur un classeur informatique. Chaque épreuve contenait une liste précise de consignes (mise en page, calculs de base).

Sur ces deux sujets, il a été relevé, avec surprise, le niveau très faible des candidats. Les membres du jury alertent les candidats sur la nécessité de préparer cette épreuve dans la mesure où celle-ci reflète, dans la très grande majorité, les missions qui leurs seront confiées en cas de réussite au concours. La révision des éléments basiques de l'informatique est indispensable.

B – L'épreuve orale

La seconde épreuve d'admission a consisté en un oral de 20 minutes réparties en deux temps :

- une présentation par le candidat de son parcours, de ses compétences et de ses motivations en 5 minutes maximum,
- un temps d'échange de 15 minutes avec le jury portant sur la culture administrative du candidat, ses compétences et sa motivation, à travers des questions et des mises en situation.

Le jury déplore d'une manière générale, hormis les très bons candidats, le manque de préparation des candidats, tant en ce qui concerne la présentation, souvent trop linéaire, qu'en ce qui concerne l'organisation et les missions du ministère de l'intérieur, y compris de la part de candidats en poste dans les préfectures en qualité d'agents contractuels.

Le jury a constaté ainsi, chez la plupart des candidats, un manque de culture administrative. Les motivations ont souvent été exposées de manière confuse ou parfois en réel décalage avec les valeurs du service public. Les diverses missions, les structures d'accueil et l'actualité du Ministère de l'intérieur ainsi que ses débouchés étaient, la plupart du temps, mal connus.

Ces lacunes dénotent d'un manque de curiosité, voire de motivation des candidats. En ce qui concerne les mises en situation, le jury rappelle l'intérêt pour le candidat de recourir au bon sens afin de traiter les problèmes posés. Il convient en outre de développer et de justifier la réponse apportée. Le jury a dû trop souvent insister auprès des candidats afin qu'ils explicitent davantage leurs réponses.

Le jury a ainsi été marqué par le caractère laconique de nombreuses réponses qui, pourtant, auraient appelé de réels développements au regard de la question posée.

Les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve orale ont su mettre en perspective leur expérience professionnelle et fournir des réponses pertinentes aux mises en situation.

IV / Recommandations et remarques du jury

En ce qui concerne les épreuves écrites, le jury rappelle aux candidats l'importance d'une lecture attentive des énoncés, afin d'en avoir la meilleure compréhension. Le temps consacré à la relecture est également essentiel afin de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe qui viendront inmanquablement dégrader la note finale.

À cet égard, le jury invite les candidats à privilégier les phrases courtes et concises qui permettent de mieux prévenir les erreurs de syntaxe. Les réponses aux questions doivent en outre être précises et ne doivent en aucun cas refléter une opinion personnelle. La vacuité des réponses ne joue pas, en tout état de cause, en la faveur du candidat.

En ce qui concerne les épreuves d'admission, le jury rappelle l'importance d'une préparation adéquate. Comme énoncé précédemment, l'épreuve informatique doit nécessairement être préparée dans la mesure où elle reflète ce qui sera attendu à l'avenir des futurs lauréats au concours. L'absence totale de maîtrise informatique dénote une réelle interrogation des membres du jury sur l'image que peut se faire le candidat des missions qu'il pourrait être amené à réaliser.

Concernant l'épreuve orale, le candidat doit savoir mettre utilement en perspective son expérience au cours de la présentation. La présentation doit ainsi lui permettre d'illustrer en quoi son expérience personnelle et professionnelle constitue un atout pour l'administration.

Le jury rappelle aussi au candidat qu'il s'agit d'un entretien de concours. En ce sens, il est attendu des candidats un minimum d'effort tant en terme de présentation que de savoir-être lors de l'entretien oral. Il est important de se rappeler que les membres du jury ont potentiellement face à eux leurs futurs collaborateurs.

Sur cet oral, le jury conseille aux candidats de mieux s'informer sur l'actualité du ministère, ses missions et ses débouchés. Les candidats doivent en effet manifester leur motivation en témoignant d'un minimum de connaissances et d'intérêts à l'égard d'un ministère qu'ils souhaitent intégrer et surtout les types de postes qu'ils peuvent être amenés à occuper.

V – Observations générales

Il est constaté avec regret le fort taux d'absentéisme au concours externe et interne pour ce qui concerne les épreuves d'admissibilité. Le jury rappelle la logistique lourde ainsi que les efforts d'organisation très importants que requiert l'organisation d'un tel concours pour les services compétents.

Enfin, le jury constate avec regret que les lauréats du concours n'en ont finalement que très peu accepté son bénéfice. Il est pourtant essentiel, en préparant ce concours, de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un recrutement de fonctionnaires de la fonction publique d'État et, qu'en conséquence, les affectations proposées sont soumises à un aléa géographique important qu'il est nécessaire d'évaluer avant de se présenter au concours.